



Compte-rendu Observatoire citoyen de la Toxicomanie

Atelier du 6 avril 2021

Participants

- **François DAGNAUD**, Maire du 19^{ème} arrondissement
- **Adji AHOUDIAN**, Adjoint au Maire du 19^{ème} arrondissement en charge de la prévention, de la sécurité et des relations avec les centres sociaux
- **Andrea FUCHS**, Adjointe au Maire du 19^{ème} arrondissement en charge de la participation citoyenne
- **Séverine GUY**, Adjointe au Maire du 19^{ème} arrondissement en charge des solidarités, de la santé et de la réduction des risques
- **Alice TIMSIT**, Déléguée du Maire du 19^{ème} arrondissement pour le Conseil de quartier Bassin de La Villette, Conseillère de Paris
- **Philippe COSNAY**, membre du cabinet de François DAGNAUD
- **Fahd ZHAR**, membre du cabinet de François DAGNAUD
- **Honoré BOUSSAMBA**, membre du cabinet de Nicolas NORDMAN, Ville de Paris
- **Paul TIROT**, membre du cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, Ville de Paris

- **Jean-Pierre COUTERON**, Psychologue clinicien spécialisé dans les toxicomanies

- **Mme B**, membre du collège des habitants engagés, Collectif Action Stalingrad

- **M. C, Mme D, Mme F, Mme F, Mme L B, M. L-P, Mme T**, habitantes et habitants du 19^{ème} arrondissement tirés au sort sur les listes électorales

L'atelier débute à 18h30.

· Ouverture de l'atelier par François DAGNAUD, Maire du 19^{ème} arrondissement

M. DAGNAUD salue les participants à ce premier des trois ateliers de l'Observatoire citoyen de la toxicomanie. L'équipe municipale et M. COUTERON ont souhaité que la parole y soit laissée aux habitants ; contrairement aux deux séances plénières qui, par choix méthodologique, visaient à partager un même niveau d'information. Tout en approfondissant chacun des trois sujets collectivement identifiés, l'enjeu consiste ici à évaluer les dispositifs mis en place, à les réorienter et à formuler des propositions. Cet atelier est dédié aux habitants afin qu'ils partagent leurs témoignages, leurs appréciations et leurs analyses. L'équipe municipale s'engage, quant à elle, à relayer utilement ces échanges auprès des acteurs concernés.

· Tour de table des participants à l'atelier

M. AHOUDIAN propose à chacun des participants de se présenter. Durant ce tour de table, Mmes F et B, riveraines de la place Stalingrad particulièrement impactées par les nuisances, disent attendre beaucoup des ateliers. Chacun et chacune des participants sont remerciés pour leur mobilisation, dans toute sa diversité. L'écoute de leur parole sera centrale lors de cet atelier.

· Prises de parole des participants à l'atelier

Mme F souhaite aborder trois points relativement à l'aspect sécuritaire.

Le manque de moyens des forces de l'ordre

Elle s'interroge tout d'abord quant au peu de moyens mis en place. Une fin de manifestation regroupant une cinquantaine de personnes dans le calme, place de la Bastille, mobilise une quarantaine de fourgons de police. Pourquoi son quartier ne bénéficie-t-il pas d'un tel dispositif sur les points de deal ? La présence policière est jugée insuffisante et doit être accrue.

Le manque de sensibilisation des forces de l'ordre

Si des cars de CRS sont stationnés place Stalingrad, cela n'empêche pas que les scènes de deal aient parfois lieu à quelques dizaines de mètres. Lorsqu'elles sont signalées aux membres des forces de l'ordre, ils ne les ont pas vues ou n'ont pas voulu les voir : ils sont là pour pacifier l'espace. S'adressant régulièrement aux CRS, parfois originaires de Narbonne, Mme F constate qu'ils ne sont absolument pas au courant la situation et sont insuffisamment briefés. Ils ne connaissent ni les problématiques du quartier ni ses rues. Elle juge aberrant de devoir les leur expliquer elle-même.

L'insécurité grandissante

Désespérée par la situation, elle note que l'insécurité est grandissante ; d'autant plus pour les femmes, pour qui passer place Stalingrad ou quai de la Seine au milieu d'un attroupement d'une centaine d'hommes le soir est problématique, mais aussi dangereux. Paris se veut une ville féministe et inclusive, tel n'est pas le cas dans le quartier. La situation des femmes toxicomanes donne également lieu à des scènes terribles. L'espace public appartient aux dealers et aux personnes toxicomanes. Les habitants ne peuvent pas pleinement profiter du quartier ; si ce n'est le weekend lorsque la présence des personnes toxicomanes est diluée dans la foule présente sur le canal. En journée ou en début de soirée, les riverains limitent leurs déplacements et sont victimes de mendicité agressive. Leurs enfants assistent à des scènes qu'ils ne devraient pas voir.

Si la police œuvre pour apaiser cet espace public livré aux mains des dealers, elle manque de moyens. Bien que les usagers de drogue doivent être aidés et non rejetés quelques rues plus loin, les tapages nocturnes sont quotidiens et le couvre-feu n'est pas respecté. Dans la mesure où 400 places d'hébergement ont été créées, les personnes squattant la nuit en bas des immeubles d'habitation ont donc majoritairement un toit et ne devraient pas occuper illégalement l'espace public. Les riverains, déjà impactés par la crise sanitaire depuis un an, doivent de surcroît subir, jour et nuit, hurlements, bagarres et deal de crack.

M. AHOUDIAN note qu'un compte-rendu sera transmis aux interlocuteurs de la police et du Parquet. Dans cette optique, il demande si les effectifs de police sont jugés insuffisants par rapport à leur nombre, ou par rapport à leur connaissance du terrain.

Mme F estime que les effectifs doivent être plus nombreux et mieux connaître les problématiques du quartier. Différents points de deal et de squat nécessitent une présence policière quotidienne ; notamment au sein des jardins d'Éole dont une partie est devenue un lieu de repos à ciel ouvert pour personnes toxicomanes.

Mme L B se retrouve tout à fait dans la description faite précédemment de la situation du quartier.

Des CRS que l'on ne voyait pas auparavant sont effectivement présents ; mais leur accent du Sud laisse à penser qu'ils ne connaissent ni le quartier, ni ses rues, ni ce qui s'y passe. Suite à une bagarre bruyante devant le cinéma MK2, Mme L B a interpellé des CRS stationnés quai de la Seine : ils ignoraient où se trouvait le cinéma. Elle considère anormal qu'ils ne connaissent pas le quartier et qu'ils ne soient pas au fait de ses problématiques. Sans vouloir nettoyer la zone pour envoyer les consommateurs de crack ailleurs, elle se demande s'il ne faudrait pas véritablement saturer le quartier de présence policière, tout en avouant ignorer quelle stratégie d'action pourrait être adoptée.

Mme B, remarque que ces questions se sont souvent posées : faut-il davantage de policiers, plus souvent, de manière plus dispersée, plus active ? Doivent-ils être mieux briefés ? **M. COUTERON** a selon elle parfaitement résumé la situation lors des précédentes réunions : en l'absence d'endroit vers lequel orienter les personnes toxicomanes, celles-ci ne feront que se déplacer d'une rue.

Telle est la situation observable aujourd'hui. Que s'est-il passé lorsque de nombreux cars de CRS ont été activement déployés quai de la Seine et place Stalingrad ? Un nombre incroyable de personnes s'est déplacé vers la CRAMIF, générant des nuisances sonores sur l'avenue de Flandre. Dès que des fourgons sont placés devant la CRAMIF, ces personnes retournent sur le quai de la Seine. Les chasser à renfort de cars de CRS ne conduit donc qu'à les déplacer.

La place Stalingrad ou les jardins d'Éole sont des points de fixation. Tout le monde semble s'en accommoder : ces quartiers sont populaires. Si cent personnes toxicomanes provoquaient les mêmes nuisances nocturnes place Armand Carrel, devant la mairie, la situation ne perdurerait pas une heure. Force est donc de constater une discrimination en fonction du lieu d'habitation. Le deal et la consommation de rue sont tolérés à certains endroits parce qu'ils y sont considérés moins gênants qu'ailleurs.

Tant que les policiers ne pourront pas dire : « Ici c'est interdit, allez à tel endroit », la problématique perdurera en se déplaçant d'une rue.

M. COUTERON relève l'expression forte employée par Mme F ; laquelle a parlé d'espace public perdu, abandonné aux mains des dealers. Deux autres questions ont été mises en exergue : celle des effectifs policiers et celle de leur méconnaissance des lieux. Ces deux points ont d'ailleurs été discutés en présence de Mme ADAM, Commissaire Centrale. Ils devront être relayés.

Par ailleurs, comme mentionné par Mme B, pour éviter de tourner en rond, il est nécessaire de trouver des lieux, des endroits en bout de chaîne. Le deuxième atelier portera sur les maraudes ; le troisième, sur ces lieux. Ils seront l'occasion de préciser ces questions ; tout en sachant qu'accrocher les publics concernés dans un lieu dédié représente un travail conséquent.

Un dernier point a retenu l'attention de M. COUTERON lors des prises de parole : le fait que les policiers délaissent certains lieux au profit d'autres, ce qui devra également être discuté afin d'éviter quiproquos et maladroites.

Il retient qu'il faut revoir l'ensemble des mesures, qu'elles soient pénales, policières, ou sanitaires. Conjointement à la question des effectifs et de la connaissance des lieux, la sensibilisation à l'ensemble de ces mesures est nécessaire afin de commencer à construire collectivement des solutions.

Mme F remarque que les forces de l'ordre mobilisées place Stalingrad sont principalement des CRS, et plus rarement des gendarmes ou des policiers. Elle demande s'il serait envisageable de faire intervenir davantage les policiers, notamment en civil. Elle rapporte une scène à laquelle elle a assisté récemment place de la République où des policiers en civil procédaient à l'arrestation de dealers de cannabis pris sur le fait, en les fouillant. Or, Mme F a conscience que le crack est un trafic particulier, mais voit rarement des policiers en civil aller vers les dealers positionnés, comme chacun sait, au niveau de l'arrêt de bus devant la CRAMIF. Elle demande si ce type d'intervention pourrait avoir lieu plus fréquemment afin d'harcéler davantage les dealers. Comme le disait Mme L B, accentuer la présence policière permettrait de montrer que l'espace public n'appartient pas aux dealers et aux personnes toxicomanes.

Mme F estime avoir le droit de vivre dans un quartier apaisé et exprime un sentiment profond : la place Stalingrad est historiquement un lieu associé à la drogue, et si la situation s'était arrangée ces dernières années, c'était en raison de l'existence de la colline du crack ; laquelle arrangeait tout le monde. Suite à son démantèlement, rien n'a été fait pour éviter le report des usagers de drogue vers le nord-est de Paris : ils ont retrouvé la rue, se sont éparpillés, rendant d'ailleurs le travail des associations plus difficile, et sont retournés place Stalingrad. Tout le monde s'en accomode. Comme l'a dit Mme B, si ce phénomène avait touché un quartier moins populaire, plus bourgeois, la situation n'aurait pas empiré telle qu'elle empire depuis un an et demi maintenant.

Mme B souhaite partager avec les participants à l'atelier trois questions qui pourront être posées aux interlocuteurs concernés, la semaine prochaine.

Les mesures d'injonction de soins

Lors de la première réunion de l'Observatoire, Mme GUILLMOT, Substitut du Procureur, a indiqué que 70 % des personnes recevant une injonction de soins allaient au bout de leur parcours de soins. Or, il ne semble pas que les personnes soient moins nombreuses dans la rue, d'où une interrogation : en quoi consistent ces parcours de soins ? S'agit-il d'une cure à l'issue de laquelle un éloignement physique est proposé afin de permettre aux personnes de véritablement décrocher ? Ou s'agit-il simplement de quelques réunions afin de faire le point sur leur consommation et de remplir les statistiques ?

Les mesures d'éloignement et de postcure

Lorsque les personnes dépendantes au crack sont emprisonnées, elles sont contraintes de se désintoxiquer. En effet, il n'existe pas de produit de substitution pour cette drogue et il est plus difficile de s'en procurer en prison. Lorsqu'elles en ressortent sevrées, une postcure leur est-elle proposée ? Leur est-il proposé de s'éloigner de leur lieu de consommation ou les laisse-t-on retourner directement place Stalingrad ? Mme B a pu discuter avec des associations distribuant des kits de base. Il lui a été dit que certaines personnes se rendent directement place Stalingrad à leur sortie de prison pour consommer du crack, alors même qu'elles sont sevrées. Il est terriblement regrettable d'abandonner ces personnes : elles ont mené à bien la partie la plus difficile du travail, à savoir le sevrage. Certes, les postcures ont un coût. Néanmoins Mme B souligne que laisser ces gens

dehors, livrés à eux-mêmes, représente également un coût important pour la société en termes de dégradations, de nettoyages, de déchets, de vols, ou d'intrusions. Connaît-on le coût réel lié au fait de ne pas adresser ce point ?

Les attributions de logements

Mme B suggère de demander une contrepartie à l'attribution des logements. Un code de conduite pourrait être mis en place afin que l'attribution d'un logement soit soumise au fait de sortir de la situation de dépendance. Sans jugement de valeur quant aux addictions, lesquelles peuvent être variées (alcool, sucre, écran), il est notoire que la consommation de crack ne peut pas être raisonnée. Doit-on dès lors continuer de donner les logements à ces publics, qui ne les occupent même pas parfois, tout en les laissant se droguer la nuit ? Sans empiéter sur les ateliers à venir dédiés aux maraudes et aux interventions de second degré, il importe de relever l'inadéquation entre ce qui est proposé aux personnes toxicomanes et leurs besoins. En effet, elles se reposent dans les logements qui leur sont attribués en journée, et se rendent place Stalingrad la nuit pour y faire du bruit. Il est donc demandé si des contreparties peuvent être mises en place quant aux logements alloués.

Mme GUY considère que ces questions méritent en effet d'être posées aux interlocuteurs lors de la deuxième session. S'agissant des mesures prises par le Parquet, elle se les pose d'ailleurs elle-même. Concernant les logements, des mesures d'arrêt de prise en charge existent : si le logement n'est pas occupé pendant plusieurs jours, une fin de prise en charge est prononcée afin de ne pas mobiliser inutilement des chambres d'hôtel. Néanmoins, l'approche privilégie d'abord le logement afin de favoriser un début de modération de la consommation. En effet, la possibilité de se reposer dans une chambre d'hôtel, sans représenter un enfermement, espace les temps de consommation. Le logement constitue un élément déclencheur pour beaucoup, c'est la raison pour laquelle il intervient d'abord.

La difficulté rencontrée relativement aux attributions de logements réalisées dans le cadre du dispositif ASSORE réside dans la typologie de ces derniers : il s'agit de chambres d'hôtels couplées avec un accompagnement social et sanitaire.

Or, les personnes concernées n'ont pas le même degré de maturité par rapport à ces chambres d'hôtel : certaines ne sont pas prêtes, d'autres au contraire sont prêtes à aller plus loin. Les travailleurs sociaux, au regard du détail des situations, peuvent évaluer dès le début si cette prise en charge fonctionnera ou pas. Elle n'est pas forcément adaptée à toutes les situations mais constitue, pour l'instant, l'outil à disposition. Cet outil doit être travaillé afin de graduer les niveaux de prise en charge en fonction de l'avancement du parcours de la personne.

La question des contreparties est très pertinente. Elle implique de garder à l'esprit que des arrêts de prise en charge existent mais qu'ils représentent un échec et posent une question : que faire ensuite ?

Mme B mentionne le cas des dealers-consommateurs qui est courant. Si un consommateur se voit allouer un logement et est condamné pour vente, peut-il continuer à bénéficier de ce logement ?

Mme GUY estime que cette question mériterait d'être posée aux travailleurs sociaux encadrant le dispositif ASSORE afin de voir quelle limite est alors fixée. Elle l'ignore précisément, mais assure que les cas les plus graves donnent lieu à une sortie de dispositif. Force est de constater que ces publics sont souvent en situation de consommateurs-revendeurs à raison de petites quantités, ce qui complique d'ailleurs le travail des services de police et du Parquet. Bien qu'il s'agisse de faibles quantités, cette situation alimente le trafic et multiplie les vendeurs.

M. COUTERON souligne que ce point fait partie des questions à éclaircir, au même titre que celle portant sur les chiffres avancés par Mme GUILLMOT, Substitut du Procureur, en

matière d'injonctions thérapeutiques. Le but de cette Observatoire est précisément de bien comprendre comment les dispositifs se connectent, et à quoi.

Il est ajouté que les injonctions ont pour but d'identifier une solution thérapeutique, sans aller plus loin. En début de parcours, si la personne se rend plusieurs fois d'elle-même dans le lieu de soins, il s'agit déjà d'un motif de satisfaction. Le parcours de sortie, a fortiori pour les consommateurs de crack, est rarement linéaire. Il est hélas illusoire de penser qu'une interpellation conduit mécaniquement d'un lieu d'accueil vers un sevrage et débouche ensuite sur une consolidation de sevrage ou une postcure.

Cela rejoint les propos de Mme GUY : il est nécessaire de disposer de plusieurs solutions, de plusieurs parcours. Comme le disait Mme B, si l'effet de groupe pousse localement à la consommation, l'accroche deviendra impossible. Mme F notait que l'espace public était excessivement facilitateur de l'usage. Il faut entendre et connecter ces remarques : elles permettent d'avancer quant à la problématique.

Au-delà des chiffres avancés en matière d'injonction thérapeutique, il convient de mieux définir les parcours de soins.

Un point qui peut paraître surprenant est signalé : les consommateurs de crack prennent mieux soin d'eux et consomment moins lorsqu'on parvient à les placer dans des situations un peu plus positives. Cela n'exclut en rien que l'attention soit aussi portée au bien-être des riverains, et qu'il soit insupportable à ces derniers de penser que ces personnes se reposent la journée et sortent le soir provoquer des nuisances. Ces situations doivent être pensées en commun, sans croire que les parcours de soins sont linéaires et suivent un schéma interpellation, orientation, sevrage, postcure.

Mme B reconnaît que cela n'est pas aussi mécanique mais s'autorise à poser la question du nombre de places : l'inscription à une cure de sevrage nécessite trois mois d'attente, selon les maraudes. Ce délai est inadapté à une population aussi fragile que les consommateurs de crack. Bien que cela ne soit pas le sujet de cet atelier, elle estime que les moyens sont insuffisants.

M. COUTERON en convient, mais souhaite clarifier la demande en termes de parcours de soins : celle-ci ne doit pas être formulée de manière naïve, mais prendre en compte la diversité des parcours et leur disparité. Des dispositifs supplémentaires et des outils plus adaptés aux situations doivent probablement être identifiés.

Mme GUY reconnaît que dès lors qu'une personne formule le souhait d'être prise en charge afin de décrocher, il faut réagir vite. Ces demandes sont fluctuantes. Les délais évoqués précédemment sont trop longs.

Les parcours de soins sont également rendus complexes par les problématiques psychiques importantes propres aux consommateurs de crack. En aval, il est difficile de trouver des structures capables de prendre en charge un manque de stabilité psychique, voire une pathologie psychiatrique, combinée avec une addiction. Ces structures sont en nombre insuffisant aujourd'hui.

Mme B témoigne du fait que les habitants sont conscients que la souffrance déjà présente chez les consommateurs de crack est accrue par l'addiction. Pour briser ce cercle vicieux, un soutien psychologique voire psychiatrique est nécessaire ; tout comme l'accompagnement social qui sera évoqué dans le prochain atelier dédié aux maraudes. Le Plan crack prévoyait la mise en place de maraudes comptant des personnels formés au soutien psychiatrique. Les riverains attendaient beaucoup de ce Plan crack très complet et panoramique. Finalement, ils ne voient rien se mettre en place.

Ce plan renfermait une mesure portant sur la récidive. Or, les interdictions de reparaître sont qualifiées de vastes blagues. Place Stalingrad, il existe des starlettes du deal, dont une surnommée Paris Hilton. Elle est connue de tous, et il est difficilement concevable que les policiers soient moins bien informés que les habitants : Twitter est inondé de photos de cette dealeuse. Comment se fait-il qu'elle ne soit pas arrêtée ?

M. DAGNAUD revient sur trois points évoqués précédemment.

L'hébergement

Il précise que les logements dont il a été question sont des hébergements accompagnés. S'interroger sur les contreparties est tout à fait légitime, tout en sachant qu'en l'absence d'hébergement, ces personnes seraient dans la rue. L'hébergement n'est pas un enfermement, mais constitue la possibilité d'inscrire les usagers dans une sortie très progressive de la rue et de l'addiction, en permettant une meilleure maîtrise de leur consommation. La sanction consistant à mettre fin à l'hébergement en cas d'écarts, lesquels sont fréquents, signifierait le retour à la rue, 24 heures sur 24. L'hébergement est un début de réponse, et non une solution permettant d'éloigner durablement les personnes de cette scène de consommation et d'approvisionnement à ciel ouvert.

Les modalités d'intervention de la police

Comme cela a été dit, au regard de la complexité de la situation, il semble inutile de mobiliser des forces de l'ordre importantes pour simplement chasser les usagers trois rues plus loin. En revanche, la présence policière est nécessaire afin de tarir les trafics. Il est très facile de s'approvisionner en crack : l'attroupement d'usagers, dès 20 heures, entre le MK2 et la Maison des Canaux coexistent avec le petit groupe de dealers au bout du quai de la Seine, au bas des remparts. Tout est parfaitement organisé, scénarisé. La présence très visible et en partie rassurante des CRS ne répond pas à l'exigence de tarir ce trafic : ils n'ont pas vocation à arrêter les dealers et ne connaissent pas le terrain. Le recours à des policiers en civil a été évoqué : une action de fond en termes de lutte contre les trafics n'a en effet pas besoin d'être visible ; elle fait défaut. Le travail médico-social sera d'autant plus efficace si les usagers n'ont pas un accès facilité au produit. Compte tenu du niveau de dépendance causé par cette drogue, plus l'approvisionnement est facile, plus les efforts pour s'en éloigner sont difficiles : ils nécessitent de la volonté et du temps. Or, il est à craindre que le travail d'accompagnement des maraudes, des associations de réduction des risques ou des équipes encadrant l'hébergement, soit affaibli voire anéanti tant qu'il sera aussi facile de se procurer du crack. Il n'existe donc pas de contradiction entre une action policière ciblée sur le tarissement du trafic et le travail médico-social déjà largement engagé.

L'absence de lieu

La question de savoir où orienter les usagers de crack a été posée. Des lieux existent ; les hébergements en font partie. À ce titre, le non-respect du couvre-feu de la part de personnes bénéficiant d'une domiciliation est une question qui mérite d'être posée. Concernant les « endroits » évoqués précédemment, se pose la question de leur typologie. Des réflexions sont en cours quant aux lieux dédiés aux usagers de drogue. M. le Maire se déclare en faveur de tels lieux dès lors qu'ils permettent d'extraire ces personnes de l'espace public au moment où elles l'occupent. Si ces lieux ne sont pas accessibles le soir ou la nuit, en quoi amélioreraient-ils la situation ? L'ouverture de lieux implique de poser la question de leurs horaires ; toutes les parties prenantes au débat ne s'accordent pas sur ce point.

Mme B partage cette analyse. Les nuisances les plus importantes n'ont pas lieu en journée : les usagers occupent alors le parc Éole et les habitations sont assez éloignées à cet endroit. Les CAARUD accueillent également les personnes toxicomanes en journée. En revanche, de véritables fêtes ont lieu la nuit. Ouvrir une énième structure d'accueil de jour n'a donc aucun intérêt. Les horaires du Sleep In ouvert dans le 18^{ème} arrondissement sont par ailleurs jugés délirants : ils ne correspondent absolument pas aux moments où les personnes concernées ont besoin d'accueil. De plus ce Sleep In est un endroit où elles ne peuvent pas consommer. Lorsqu'elles consomment du crack, elles ne veulent pas le faire seules dans leur hébergement, mais en compagnie d'autres consommateurs. Ils se retrouvent actuellement dans des micro-espaces et les saturent. Or, le 19^{ème} arrondissement est moins dense par rapport à d'autres ; plus aéré. Une réflexion semble avoir été engagée autour de la Porte de La Villette. Un petit parc situé entre l'Event

Center et le périphérique permettrait à ces publics de consommer la nuit sans déranger qui que ce soit.

Malheureusement, ils restent place Stalingrad. Il est difficile de savoir si ce sont les dealers qui y attirent les consommateurs ou si les consommateurs viennent y dealer. En tout état de cause, il existe des endroits au sein du 19^{ème} arrondissement où pourrait être ouvert un lieu d'accueil, 24 heures sur 24. Tant qu'un tel lieu n'existera pas, les nuisances perdureront dans le quartier de Stalingrad et les habitants continueront à ne pas pouvoir dormir la nuit.

M. AHOUDIAN note que ces réflexions anticipent les prochains ateliers.

Mme TIMSIT identifie un point commun à toutes les interventions : la notion d'espace autour de laquelle s'articulent les problématiques liées à la consommation de drogue.

Premièrement, il est nécessaire de pacifier, de réguler l'espace public. Bien que la présence policière dans l'espace public ne traite pas le problème à sa racine, elle est nécessaire et complète le travail sanitaire et social. La pacification et la régulation de l'espace public impliquent le tarissement des points de deal, et doit rassurer les habitants au regard de cette situation extrêmement tendue.

Deuxièmement, il convient de trouver, de créer des espaces adaptés où les personnes concernées puissent sortir de la rue - faisant ainsi baisser les nuisances au sein de l'espace public-, et surtout adresser directement leurs problématiques d'addiction avec l'aide de personnels spécialisés. La consommation de drogues sur l'espace public doit donc être envisagée à travers ce sujet de l'espace : où peut-on permettre à ces personnes de consommer, de se reposer, de traiter leur addiction ? Ces espaces doivent être au cœur des réflexions à venir.

Mme F précise que, si ces personnes ont besoin d'un lieu d'accueil, celui-ci ne doit pas se situer à proximité des habitations. Certains habitants souffrent tellement de la situation actuelle qu'ils quittent le quartier ; et ce, malgré ses qualités indéniables. La cohabitation avec ces personnes n'est pas possible à long terme. Le cas des jardins d'Éole l'illustre : ce jardin public, récent, magnifique a été financé par l'impôt, et plus d'un tiers est dorénavant inaccessible aux familles. Il convient de trouver un espace éloigné des habitations, permettant aux consommateurs de se retrouver, aux associations de les localiser et de les aider. Mme F a pu échanger à ce sujet avec des membres de la Croix-Rouge : suite au démantèlement de la colline du crack, il leur est dorénavant plus difficile d'aider les personnes toxicomanes ou de les suivre dans la mesure où elles se sont éparpillées dans le 18^{ème} ou le 19^{ème} arrondissement.

Le lieu est donc central pour permettre de dénouer la situation. La cohabitation n'est plus tenable, même pour les habitants soucieux d'aider ces personnes. Il faut donc agir au plus vite : les riverains sont en grande souffrance.

Mme T revient sur la question de l'espace et demande quel a été le plan imaginé autour de la place Stalingrad. Un certain nombre d'accès ont été murés afin, semble-t-il, de mieux contrôler cet espace et de faciliter l'intervention des CRS. Cela semble inefficace au regard de la préservation de l'ordre public, mais constitue également un choix architectural malheureux pour les riverains, une sorte de double peine : la place est enlaidie et difficile à traverser.

M. DAGNAUD souhaite répondre sur ce point : ces décisions ont été prises en dialogue, et parfois à la demande, de la Préfecture de police. Il a ainsi été demandé d'éclairer puissamment la zone située en le MK2 et la Maison des Canaux, puis de fermer les accès, ce qui n'a fait que déplacer l'épicentre du phénomène sous les fenêtres des habitants.

Ces questions méritent d'être soulevées. La Mairie du 19^{ème} arrondissement entend donner la priorité à tout ce qui permettra un retour à une forme de normalité. La possibilité de disposer de lieux pour ce faire est donc importante : il s'agit d'éloigner les scènes de deal

et de consommation des habitants, particulièrement la nuit. L'intérieur de la place présente à ce titre un avantage, parmi des inconvénients : celui de mettre à distance les scènes de nuit des habitants du quai de la Seine. Les associations qui interviennent considèrent que cette option est envisageable.

Mme GUY revient sur le démantèlement de la colline du crack. Celui-ci a été très peu préparé avec les associations. Il est d'ailleurs intervenu au moment de l'ouverture sur le site d'un accueil de jour coordonné par les associations Aurore et Gaïa, dans le cadre du Plan crack. Suite à l'évacuation, cet équipement est complètement sous-utilisé.

La colline du crack est devenue une zone d'exclusion, très contrôlée : les dealers donc les consommateurs n'en approchent pas, et se sont déplacés dans le 19^{ème} ou le 18^{ème} arrondissement. Cela prouve que lorsque la police veut réellement créer une zone d'exclusion, elle y parvient.

Puisqu'une structure d'accueil existe sur la colline et qu'il s'agit d'une zone à plus faible densité de population, il est permis de se demander pourquoi ne pas reconstituer une colline de crack, encadrée cette fois.

Mme B reprend le cas de la place Stalingrad : après un an de fermeture des passages des bastions nord, les riverains peuvent conclure que cela n'a fait que rapprocher les nuisances des habitations.

Par ailleurs, on leur dit qu'il est impossible de toucher à l'œuvre de Bernard Huet alors que ces aménagements sont extrêmement inesthétiques. **M. DAGNAUD** évoque depuis plusieurs années un projet concernant la place. Il semble que ce dernier soit en train de se tourner vers la connexion avec le 10^{ème} arrondissement, et non plus vers la valorisation de la place comme lieu de vie. Les riverains apprécient la Rotonde, le bassin, mais détestent la place telle qu'elle est. Cette performance de l'architecte ne colle aujourd'hui absolument plus aux usages et aux besoins des riverains. Ils sont contraints de contourner les bastions par le nord ou par le sud, et n'ont comme choix que de passer devant les dealers côté avenue de Flandre ou de passer par les arcades rebaptisées « les arcades de la pisse », ce qui n'est en rien un hommage à rendre à Bernard Huet. Quelque chose doit être fait en urgence pour redonner vie à la place.

M. L-P note que, malgré la présence des CRS, traverser cette place est synonyme de peur. Certes, les personnes ivres ou droguées qui y sont présentes ne doivent pas être seulement déplacées ailleurs. Toutefois il déplore que ses amis invités à passer du temps dans le quartier lui disent que le 19^{ème} arrondissement craint.

M. COURTERON note ce point important qu'il convient de mettre en forme : l'occupation de l'espace public. Il a été pointé par **Mme F** au début de l'atelier. Il est notoire qu'un déséquilibre est intervenu au moment du démantèlement de la colline du crack. L'histoire offre d'autres exemples : le Platzspitz en Suisse, ou l'îlot Chalon à Paris. Sans anticipation, la fermeture de ces grandes zones ne fait que déplacer le problème.

Les propositions émanant de citoyens du quartier par rapport à la façon dont ils y circulent, aux endroits où ils peuvent s'arrêter, où ils veulent aller, sont importantes. Elles peuvent donner des respirations. Il faudra réfléchir aux mots utilisés et être précis. Parler de lieux ou d'endroits ne dit pas la même chose. Il y a des lieux de consommation, des lieux de stationnement, y compris de CRS, des lieux d'hébergement. Quand un dispositif comme celui qu'évoquait **Mme GUY** est subitement inutilisé, beaucoup d'efforts sont gâchés.

Les réunions de l'Observatoire doivent servir à montrer que les connexions entre certaines opérations ne sont pas faites. Les observations des participants à l'atelier, sans être miraculeuses, peuvent peut-être aider à ce que cela soit moins incohérent. Si la façon dont sont gérés le trafic, l'espace public, l'accès au médico-social, les distributions, les maraudes est pensée en silo, indépendamment les uns des autres, nous aboutissons à ce qui vient d'être dit ; c'est-à-dire à des dispositifs qui s'auto annulent, ce qui est

dommage. Plusieurs intervenants ont d'ailleurs dit qu'ils reviendront à l'atelier de demain pour faire le lien.

Un certain nombre de dispositifs fonctionnent quand la police sait que le but est que le stationnement n'ait pas lieu à tel endroit, et que la consommation ait plutôt lieu à tel autre endroit parce qu'il s'agit d'une zone moins dense. Une réflexion plus pragmatique doit être menée sur des zones, des lieux, avec des missions et des intervenants médico-sociaux en adéquation avec ce qui se passe à ces endroits-là. Cela n'entre pas en contradiction avec une politique globale de lutte contre le trafic plus soutenue, laquelle n'est pas miraculeuse : on n'assèche pas le trafic de crack. Il est toutefois possible de le compliquer.

Les propositions formulées par les intervenants sont intéressantes parce qu'elles permettent de dire ce qui est attendu de certains lieux. La gestion de l'espace public autour des usages demande d'avoir le courage de se dire cela.

M. DAGNAUD souligne qu'il ne maîtrise pas l'action de la police qui n'est pas aux ordres des maires. La Mairie du 19^{ème} arrondissement tente de construire des solutions dont la finalité est de ramener, le plus vite possible, la tranquillité à laquelle les habitants ont droit. Cela implique une action beaucoup plus déterminée qu'elle ne l'est aujourd'hui afin, non pas de faire disparaître totalement les trafics, mais de mettre une pression supplémentaire sur ceux-ci et de tarir cette scène d'approvisionnement. Il en va de l'efficacité des dispositifs médico-sociaux.

M. le Maire reprend une métaphore qu'il a employée vendredi dernier lors du Facebook Live : comment imaginer qu'en laissant un pot de miel au milieu de la table, ceux qui sont attirés par ce pot vont disparaître ? Cette image a ses limites, mais l'efficacité des dispositifs médico-sociaux est en effet soumise à la condition de ne pas laisser sous le nez de personnes se trouvant dans des processus d'addiction très violents ce qui les y enferme. Un rééquilibrage est nécessaire à cet égard.

Le travail médico-social ne répond pas à tout, mais compte à son actif plus de 400 hébergements et des maraudes. La proposition contenue dans le Plan crack, à savoir la création d'une maraude psychiatrique, est une demande qui sera portée au prochain Conseil de Paris. Il existe un besoin et un manque patent en la matière. Tout ce travail est engagé, mais ses bénéfices sont diminués par le maintien d'une scène de trafic, laquelle n'est manifestement pas au centre de l'action de la police. Les habitants sont bien placés pour constater cette évidence.

Des lieux accessibles et éloignés des habitations pourraient permettre de transférer les publics aujourd'hui présents place de Stalingrad et aux Jardins d'Éole. Un lieu a été évoqué précédemment ; cela fait partie des réflexions en cours. Sans préjuger du succès de cette démarche, l'objectif est bien de libérer les habitants qui sont à bout. M. le Maire se dit parfaitement conscient de l'enfer qu'ils vivent toutes les nuits. Cette situation ne peut pas perdurer, mais il ne suffit pas de taper du poing sur la table pour la faire cesser. Toutes les actions pouvant participer à cet objectif doivent être mises en œuvre. Néanmoins, dans une ville comme Paris, les endroits où la densité de population est très faible sont rares. Personne ne se réjouira du transfert d'une scène de toxicomanie éprouvante dans un autre endroit. Néanmoins, le statu quo n'est pas tenable. À partir de ce point de vue partagé par tous, il faut avancer sur toutes les solutions envisageables.

Les participants sont remerciés de la qualité des échanges qui ont eu lieu ce soir : ils étaient de bonne tenue et très lucides. Néanmoins, lucidité n'est pas résignation : la situation est compliquée et c'est précisément pour cela qu'il faut agir.

M. L-P précise qu'il ne tient pas M. DAGNAUX responsable de la situation. Travaillant dans les hôpitaux du Nord de Paris, il connaît les problématiques sociales liées à la rue.

M. DAGNAUX reconnaît qu'il a tout de même une responsabilité par rapport aux solutions à trouver.

Mme F souhaite faire passer un message relatif à la propreté du quartier. Les agents d'entretien font un travail formidable. Néanmoins, la présence accrue de personnes toxicomanes conduit à ce que les poubelles des immeubles soient fouillées. Ces personnes urinent et défèquent dans la rue. Beaucoup d'endroits du quartier sont sales ; la place Stalingrad est dans un état déplorable.

Serait-il envisageable de demander aux services de Mme BROSEL de passer, non pas trois fois par semaine, mais tous les jours au niveau du cinéma MK2, sous le métro aérien, dans les rues adjacentes aux jardins d'Éole. Cette demande peut sembler excessive, mais le quotidien des habitants est tellement compliqué que le fait de voir de surcroît les rues sales, jonchées de débris et d'excréments humains parfois, nuit à leur moral. Le passage accru des agents de propreté les aiderait à accepter un peu mieux la situation.

M. DAGNAUX considère qu'il s'agit d'une dimension importante qui a déjà beaucoup été renforcée ; certainement pas assez. Le passage des services trois fois par semaine relève de ce qu'on appelle des interventions renforcées et mobilise des équipes pluridisciplinaires. Ces passages ont d'abord eu lieu deux fois, puis trois fois par semaine. La difficulté est que, lorsque des installations ou des campements sont présents sur la voie publique, des procédures particulières s'appliquent : la loi interdit de saisir d'office des effets personnels. Tel est le cas d'un matelas sur lequel quelqu'un dort.

Les balayeurs interviennent quant à eux cinq à six fois par semaine, et procèdent notamment à des arrosages. Il est fait appel à des prestataires afin d'épauler les équipes, lesquelles rencontrent des problèmes d'effectifs en raison du contexte sanitaire. Un dispositif d'urinoirs et d'équipements sanitaires a été installé dans le secteur du bassin de La Villette.

Le besoin de renforcer les interventions est une priorité ; des consignes ont été passées. Tant que la présence des usagers de drogues sera massive, l'effort en matière d'entretien de l'espace public doit être encore plus soutenu.

Il est rappelé que dans le 19^{ème} arrondissement, la collecte des bacs d'ordures ménagères est faite le matin. Ces bacs n'ont pas à être sortis le soir.

Mme F note que les bacs des magasins sont malheureusement sortis en journée.

M. DAGNAUX ne le conteste pas, mais réaffirme que les bacs doivent normalement être sortis et rentrés vingt minutes après la collecte, le matin. Le problème sera signalé.

Mme B n'entend pas privilégier un axe plutôt qu'un autre, la police plutôt que le soin. Les dispositifs doivent selon elle fonctionner les uns avec les autres, en synergie. Il importe que chacun prenne ses responsabilités. Certes, M. le Maire ne peut pas dire à la police où elle doit intervenir ; néanmoins, sur certains aspects, il a les possibilités d'agir et c'est là où il est attendu.

M. DAGNAUX note que la police ne l'écoute pas forcément : il peut dire certaines choses, mais la police n'est pas à ses ordres.

M. AHOUDIAN pense ne frustrer personne en disant que chacun a pu s'exprimer.

M. ZHAR invite les participants à l'atelier à consulter le compte-rendu de la dernière réunion de l'Observatoire sur le site de la mairie. Il indique à Mme B qu'elle pourra y trouver des éléments quant aux injonctions thérapeutiques et quant à la distribution de pipes à crack.

Mme B n'a aucun doute sur l'utilité des kits de base.

Mme GUY mentionne l'intérêt d'un échange plus approfondi avec le Parquet au sujet des injonctions thérapeutiques.

M. COUTERON note qu'il s'agit d'une mesure qui gagne à être régulièrement revisitée.

M. AHOUDIAN apporte une précision : au regard des nombreuses remarques faites lors de cet atelier, il paraît important de laisser le temps aux interlocuteurs de l'Observatoire que sont le Parquet et la police de revoir leurs pratiques et de formuler des propositions concrètes. Le délai initial d'une semaine est à cet égard un peu court, il est donc porté à quinze jours.

L'ensemble des participants est remercié pour leur présence et la qualité de leurs échanges.

Fin de l'atelier à 20h10.